



## LA DOUANE DÉMANTÈLE LA 11ÈME FABRIQUE ILLÉGALE DE CIGARETTES DE L'ANNÉE

Le lundi 21 octobre 2024, dans un hangar situé à Zele, dans la province de Flandre orientale, la douane a démantelé, avec l'aide de la zone de police locale de Berlare-Zele, une fabrique de cigarettes illégale et opérationnelle comprenant une ligne de coupe de tabac, une ligne de production et une ligne d'emballage.

Au total, 5,6 millions de cigarettes des marques Marlboro Touch et Rothmans ainsi que 11 tonnes de tabac ont été saisies. Le montant total des droits éludés (accises, droits d'accises spéciaux et TVA) s'élève à 2,7 millions d'euros pour les cigarettes et à 3,5 millions d'euros pour le tabac.

Le site était divisé en une zone de production, une zone de stockage, une salle à manger et une salle de séjour, et comportait des chambres pour 22 personnes. Dix-neuf suspects (dont 15 de nationalité ukrainienne, trois Roumains et un Lituanien) étaient présents au moment de l'intervention et ont été placés en détention pour être interrogés.

Cette action porte le compteur de cigarettes saisies par la douane belge à près de 205 millions de cigarettes en 2024.

Suite aux récentes actions menées à Zele et Nimy, 11 sites de production illégale de cigarettes ont déjà été démantelés par la douane belge en 2024.